



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 25 mai 2016 — N° 176

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de féliciter les jeunes bénévoles des écoles de Laval-des-Rapides honorés lors de la cérémonie de dépassement.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le cinquième anniversaire du Comité Femmes handicapées Contact'L.

M. Iracà (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Adéodat Bernard pour son engagement bénévole.

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de souligner le 65^e anniversaire de L'Ordre des Filles d'Isabelle, Acton Vale, Cercle # 862.

Mme Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter les Charlevoisiennes qui se sont illustrées au Gala régional d'excellence du Réseau du sport étudiant du Québec de Québec-Chaudière-Appalaches.

25 mai 2016

Mme David (Gouin) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Monique Garneau pour trente années au service de l'art et de la culture.

M. Carrière (Chapleau) fait une déclaration afin d'inviter la population à contribuer au Défi Têtes rasées en appui au jeune Willem Picard, porte-parole de Leucan Ouataouais.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

M. Lessard (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner le Mois de l'arbre et des forêts.

M. Lisée (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le 65^e anniversaire de l'Association du Québec pour l'intégration sociale.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

25 mai 2016

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Lamarre (Taillon) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 691 Loi visant à interdire la facturation de frais accessoires pour des services assurés

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 691.

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 21 avril 2016 par M. Jolin-Barrette (Borduas) concernant la transformation des commissions scolaires en centres de services dédiés aux écoles.

(Dépôt n° 2232-20160525)

M. le président dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017 intitulé *Vérification de l'optimisation des ressources – Printemps 2016*. Ce document est accompagné d'une présentation du contenu du rapport.

(Dépôt n° 2233-20160525)

25 mai 2016

Dépôts de rapports de commissions

M. Cousineau (Bertrand), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 9 et 19 mai 2016, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 75, Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2234-20160525)

M. Ouellette (Chomedey), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 24 mai 2016, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 101, Loi donnant suite aux recommandations de la Commission Charbonneau en matière de financement politique.

(Dépôt n° 2235-20160525)

Dépôts de pétitions

Mme Ouellet (Vachon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 30 236 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accord de partenariat avec les municipalités et les conditions de travail des employés municipaux.

(Dépôt n° 2236-20160525)

25 mai 2016

Mme David (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 875 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le retrait du projet de loi n° 86, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire.

(Dépôt n° 2237-20160525)

Mme Lamarre (Taillon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 439 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien du poste de Commissaire à la santé et au bien-être.

(Dépôt n° 2238-20160525)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Ouellet (Vachon), conjointement avec Mme Roy (Arthabaska), présente une motion concernant la nomination d'un inspecteur général au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Roberge (Chambly) présente une motion concernant le transport scolaire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

25 mai 2016

M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Drainville, leader de l'opposition officielle, et Mme Roy (Arthabaska), présente une motion concernant l'octroi des contrats publics; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi sur l'immatriculation des armes à feu;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 81, Loi visant à réduire le coût de certains médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments en permettant le recours à une procédure d'appel d'offres;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 100, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement les services de transport par taxi;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 97, Loi modifiant certaines lois instituant des régimes de retraite applicables aux employés du secteur public.

25 mai 2016

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Leitão, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 88, Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 94, Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic.

Après débat, le rapport est adopté.

À 11 h 55, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

25 mai 2016

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Maltais (Taschereau) propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère que la liberté d'expression est fondamentale pour le bon fonctionnement d'une société libre et démocratique;

QU'elle souligne les nombreux témoignages et éditoriaux qui réclament l'abandon pur et simple du projet de loi n° 59;

QU'elle constate que le projet de loi n° 59 fait peser un risque démesuré sur la liberté d'expression et qu'il ne prévoit rien de concret pour lutter contre la radicalisation de nos jeunes;

QUE l'Assemblée nationale confirme que les dispositions civiles, qui encadrent la diffamation, et les dispositions criminelles, qui interdisent le discours incitant à la haine, sont suffisantes pour protéger les minorités québécoises contre la haine et la violence;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement le retrait du projet de loi n° 59.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 51 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 30 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes pour la députée d'Arthabaska. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

25 mai 2016

Au cours de son intervention, Mme Vallée, ministre de la Justice, propose :

QUE la motion de la députée de Taschereau soit amendée de la manière suivante :

Aux 4^e et 5^e lignes, remplacer les mots « les nombreux témoignages et éditoriaux qui réclament l'abandon pur et simple » par les mots « la réception largement défavorable de la partie 1 »;

À la 7^e ligne, après le mot « que » remplacer le mot « le » par les mots « la partie 1 du »;

À la 8^e ligne, enlever le mot « démesuré » et aux 8^e et 9^e lignes, enlever les mots « et qu'il ne prévoit rien de concret pour lutter contre la radicalisation de nos jeunes »;

Insérer le paragraphe suivant entre la 9^e et la 10^e ligne :
« QU'elle constate que certaines dispositions s'avèrent nécessaires pour une meilleure protection des personnes et des groupes vulnérables »;

À la 13^e ligne, remplacer les mots « , sont suffisantes pour » par les mots « permettent de »;

À la 16^e ligne, après le mot « retrait » insérer les mots « de la partie 1 ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale réitère que la liberté d'expression est fondamentale pour le bon fonctionnement d'une société libre et démocratique;

QU'elle souligne la réception largement défavorable de la partie 1 du projet de loi n^o 59;

QU'elle constate que la partie 1 du projet de loi n^o 59 fait peser un risque sur la liberté d'expression;

25 mai 2016

QU'elle constate que certaines dispositions s'avèrent nécessaires pour une meilleure protection des personnes et des groupes vulnérables;

QUE l'Assemblée nationale confirme que les dispositions civiles, qui encadrent la diffamation, et les dispositions criminelles, qui interdisent le discours incitant à la haine permettent de protéger les minorités québécoises contre la haine et la violence;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement le retrait de la partie 1 du projet de loi n° 59.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Maltais (Taschereau) et sur la motion d'amendement de Mme Vallée, ministre de la Justice, sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau) accepte la proposition d'amendement de Mme Vallée, ministre de la Justice.

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **215** en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

La motion principale telle qu'amendée est ensuite est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **216** en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

25 mai 2016

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 26 mai 2016, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 21, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 26 mai 2016, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

25 mai 2016

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de Mme Vallée, ministre de la Justice :

(Vote n° 215)

POUR - 109

Anglade (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)
Auger (PLQ)	(Sherbrooke)	Maltais (PQ)	(Montarville)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marceau (PQ)	Roy (IND)
Bergeron (PQ)	(Pontiac)	Martel (CAQ)	(Arthabaska)
Bernier (PLQ)	Fournier (PLQ)	Massé (IND)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Matte (PLQ)	(Bonaventure)
Billette (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	Samson (CAQ)
Blais (PLQ)	Giguère (PLQ)	Merlini (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Habel (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Hamad (PLQ)	Morin (PLQ)	Simard (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Hardy (PLQ)	Nichols (PLQ)	(Dubuc)
Boucher (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Ouellet (PQ)	Sklavounos (PLQ)
Boulet (PLQ)	Hivon (PQ)	(René-Lévesque)	Soucy (CAQ)
Bourgeois (PLQ)	Huot (PLQ)	Ouellet (PQ)	Spénard (CAQ)
Busque (PLQ)	Iracà (PLQ)	(Vachon)	St-Denis (PLQ)
Caire (CAQ)	Jean (PQ)	Ouellette (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Carrière (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Pagé (PQ)	Surprenant (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Khadir (IND)	(Brome-Missisquoi)	Thériault (PLQ)
Cloutier (PQ)	Kotto (PQ)	Paradis (CAQ)	Therrien (PQ)
Coiteux (PLQ)	Laframboise (CAQ)	(Lévis)	Traversy (PQ)
Couillard (PLQ)	Lamarre (PQ)	Plante (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Cousineau (PQ)	Lamontagne (CAQ)	Poëti (PLQ)	Turcotte (PQ)
D'Amour (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Poirier (PQ)	Vallée (PLQ)
D'Amours (CAQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)	Vien (PLQ)
Daoust (PLQ)	Legault (CAQ)	Reid (PLQ)	Villeneuve (PQ)
David (PLQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	Weil (PLQ)
(Outremont)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)	
de Santis (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Rochon (PQ)	
Drainville (PQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	

25 mai 2016

Sur la motion de Mme Maltais (Taschereau) telle qu'amendée :

(Vote n° 216)

POUR - 109

Anglade (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)
Auger (PLQ)	(Sherbrooke)	Maltais (PQ)	(Montarville)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marceau (PQ)	Roy (IND)
Bergeron (PQ)	(Pontiac)	Martel (CAQ)	(Arthabaska)
Bernier (PLQ)	Fournier (PLQ)	Massé (IND)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Matte (PLQ)	(Bonaventure)
Billette (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	Samson (CAQ)
Blais (PLQ)	Giguère (PLQ)	Merlini (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Habel (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Hamad (PLQ)	Morin (PLQ)	Simard (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Hardy (PLQ)	Nichols (PLQ)	(Dubuc)
Boucher (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Ouellet (PQ)	Sklavounos (PLQ)
Boulet (PLQ)	Hivon (PQ)	(René-Lévesque)	Soucy (CAQ)
Bourgeois (PLQ)	Huot (PLQ)	Ouellet (PQ)	Spénard (CAQ)
Busque (PLQ)	Iracà (PLQ)	(Vachon)	St-Denis (PLQ)
Caire (CAQ)	Jean (PQ)	Ouellette (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Carrière (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Pagé (PQ)	Surprenant (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Khadir (IND)	(Brome-Missisquoi)	Thériault (PLQ)
Cloutier (PQ)	Kotto (PQ)	Paradis (CAQ)	Therrien (PQ)
Coiteux (PLQ)	Laframboise (CAQ)	(Lévis)	Traversy (PQ)
Couillard (PLQ)	Lamarre (PQ)	Plante (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Cousineau (PQ)	Lamontagne (CAQ)	Poëti (PLQ)	Turcotte (PQ)
D'Amour (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Poirier (PQ)	Vallée (PLQ)
D'Amours (CAQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)	Vien (PLQ)
Daoust (PLQ)	Legault (CAQ)	Reid (PLQ)	Villeneuve (PQ)
David (PLQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	Weil (PLQ)
(Outremont)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)	
de Santis (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Rochon (PQ)	
Drainville (PQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	